



## Questionnaire

### Les plans d'action nationaux pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Juin 2016

#### Présentation

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU DAES) développent actuellement une note d'orientation sur les plans d'action nationaux pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans cette note d'orientation, le HCDH et l'ONU DAES souhaitent inclure des exemples concrets. Le présent questionnaire vise à rassembler de tels exemples. Ce questionnaire a aussi été distribué aux peuples autochtones et aux États.

Veillez trouver ci-joint le questionnaire, qui sera disponible sur les sites internet du HCDH et du DAES : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/Pages/IndigenousPeoplesIndex.aspx> et <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/> Les réponses au questionnaire seront aussi disponibles sur les sites internet du HCDH et de l'ONU DAES.

Ce questionnaire ressemble délibérément à celui qui a été envoyé aux États et aux peuples autochtones. Une telle ressemblance a été pensée pour faciliter une analyse comparative des réponses et générer des idées pour des partenariats possibles entre les États, les peuples autochtones et les institutions nationales des droits de l'homme en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**Nous vous prions de bien vouloir soumettre vos réponses d'ici au 30 juin 2017 par courrier électronique, à l'adresse [ipmsconsultant2@ohchr.org](mailto:ipmsconsultant2@ohchr.org).**

## Questionnaire aux institutions nationales des droits de l'homme

1. L'État a-t-il développé par le passé, ou développe-t-il actuellement :
  - a) un **plan d'action national ou une stratégie nationale sur les peuples autochtones** ?
  - b) des **stratégies nationales, des plans d'action nationaux et/ou des cadres de développement nationaux qui concernent les peuples autochtones**, tels qu'un plan d'action national contre la discrimination raciale ou un plan national de santé ?

Si oui, merci de bien vouloir fournir des **détails sur le développement et la mise en œuvre du plan d'action ou de la stratégie**, notamment sur son contenu et sur les mécanismes de contrôle et d'évaluation. Si non, l'Etat a-t-il l'intention de développer un plan d'action national ou une stratégie nationale sur les peuples autochtones ?

2. Si l'État a mis en place un plan d'action national ou une stratégie nationale qui se concentre spécifiquement sur les peuples autochtones (ou qui les inclut), merci de bien vouloir indiquer **dans quelle mesure les peuples autochtones ont participé aux processus de préparation, mise en œuvre, contrôle et évaluation**. Si un tel plan d'action ou stratégie n'existe pas encore, merci de bien vouloir décrire tout autre exemple pertinent de consultation avec des peuples autochtones, y compris des exemples de processus de votre Institution. Par exemple, comment les peuples autochtones ont-ils sélectionné leurs représentants auprès des comités nationaux ou organes nationaux de consultation ? Comment l'État ou votre Institution ont-ils garanti la possibilité pour les peuples autochtones de participer, notamment dans les Etats où les peuples autochtones sont nombreux et géographiquement dispersés ?
3. Merci de bien vouloir donner des exemples de **bonnes pratiques** concernant le développement, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de plans d'action nationaux ou de stratégies nationales. Ces plans d'action ou stratégies ne doivent pas nécessairement toucher aux peuples autochtones, ni leur être pertinents. Merci de bien vouloir indiquer dans quelle mesure les différentes parties intéressées ont participé à ces processus, notamment les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile.
4. L'État a-t-il déjà mené une **étude préliminaire** visant à établir :
  - a. Un plan d'action national ou une stratégie nationale sur les peuples autochtones ?
  - b. Un autre type de plan d'action national ou de stratégie nationale ?

Si oui, merci de bien vouloir fournir des détails sur cette étude préliminaire et sur les méthodes utilisées. Merci de bien vouloir nous faire parvenir un lien internet pour cette étude ou bien une copie de celle-ci.

5. Merci de bien vouloir donner des exemples de **bonnes pratiques** concernant les mesures et stratégies mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à travers des stratégies nationales, des plans d'action nationaux et/ou des cadres de développement nationaux, actuels ou passés.

**Nous vous remercions vivement de vos réponses.**